

Introduction

Nous ne vivons pas dans un pays où l'espoir du gain peut être considéré comme un stimulant à la publication de volumes de droit. Il faut, au contraire, un amour du travail et le désir de faire partager ses connaissances acquises pour inspirer à un avocat la production d'études approfondies sur des questions légales. C'est ce que possède Monsieur Fortunat Lord, avocat et Conseil du Roi au Barreau de Trois-Rivières.

Encore jeune, il a déjà fourni à nos bibliothèques des ouvrages d'une grande utilité. Nous avons de lui un Code Scolaire annoté qui doit être entre les mains de tous les praticiens, un travail sur l'Acte des Liquidations et aussi un ouvrage sur le Risque Professionnel. Mais ce dernier travail n'était qu'une ébauche et ne l'a pas satisfait. Il nous revient aujourd'hui avec un traité plus complet où il sort des routes suivies jusqu'ici et, ne se contentant plus de ramasser et condenser des arrêts d'une manière intelligente, il entre dans la discussion et de notre loi sur les accidents du travail et des nombreuses décisions rendues sur cette loi et qui en ont fixé pour ainsi dire l'interprétation.

Il nous donne "*Le Risque Professionnel.*" C'est un volume de 400 pages où l'auteur traite du risque professionnel en docteur et en commentateur au lieu de se contenter d'être le rapporteur des arrêts de nos tribunaux. Ce livre est appelé à rendre

347,14

10631

L866

1919

QL

de
au
le
de
so
qu
pitqu
me
ba
res
Ju
qu
Le
et
do
que
vet
pro
nes
nai
à nQu
me
vai
tion
ind
les
sa